

**Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman
à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE SAINT-AMARIN
70 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN**

**C.C.T.P.
Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE**

ARCHITECTE
STEPHANE HERRGOTT
9 quai de Rotterdam
68110 ILLZACH
Tel : 03 89 42 43 79
Email : contact@herrgott.archi



ECONOMISTE
CEREC
6A rue des Pommiers
68700 UFFHOLTZ
Tel : 03.89.57.31.85 Portable : 06.72.75.65.40
Email : cerec.sarl@free.fr



C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

Sommaire

01.0 GENERALITES	3
01.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
01.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES	4
01.0.3 INSTALLATION DE CHANTIER	4
01.0.4 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX	4
01.0.5 PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'EXECUTION	6
01.0.6 PRESCRIPTIONS GENERALES	8
01.1 INSTALLATION DE CHANTIER	8
01.2 CLOISONNEMENT PROVISOIRE	9
01.3 DEMOLITIONS	9
01.3.1 DEMOLITIONS INTERIEURES	9
01.3.2 DIVERS	11
01.4 MODIFICATIONS DE BAIES	11
01.4.1 Créations de baies	11
01.4.2 Modifications de baies existantes	12
01.5 DALLAGE INTERIEUR	12
01.6 DALLAGE EXTERIEUR	12
01.7 SUPERSTRUCTURE	12
01.7.1 MURS NON PORTEURS	12
01.8 V.R.D.	13
01.8.1 TRAVAUX PREPARATOIRES	13
01.8.2 OUVRAGES EN SURFACES	13
01.9 DIVERS	13
01.10 FRAIS ETUDES	14

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

01.0 GENERALITES

01.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

01.0.1.1 **Objet du présent C.C.T.P.**

Le présent CCTP a pour objet les travaux au forfait concernant la Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING , pour le compte de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN 70 rue Charles de Gaulle 68550 SAINT-AMARIN, et faisant l'objet du présent lot.

01.0.1.2 **Travaux compris au présent lot :**

Tous les travaux de gros oeuvre et démolition

Il appartient à l'entreprise avant remise de son offre :

- d'effectuer une reconnaissance des lieux.

- de prendre connaissance de la totalité du projet, pièces écrites et documents graphiques, le dossier tous corps d'état peut être consulté sur demande formulée au Maître d'Oeuvre.

- d'étudier et de vérifier sous sa propre responsabilité l'ensemble des prestations définies dans les pièces écrites et les documents graphiques ainsi que toutes les sujétions d'exécution en découlant.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent c.c.t.p. mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot.

Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue pour la remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.

Compte-tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ses obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

01.0.1.3 **Prises - scellements - pose et réglage**

Les réservations, prises et scellements sont à la charge de l'entreprise du présent lot.

Les scellements seront faits au mortier de ciment à l'exclusion du ciment prompt.

Toutes précautions nécessaires à la pose et au calage devront être prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.

01.0.1.4 **Plans**

L'entrepreneur soumettra avant tout commencement d'exécution les plans de détail de tous ses ouvrages pour approbation au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle.

01.0.1.5 **Plan Général de Coordination**

Sont incluses dans le prix forfaitaire de l'Entrepreneur titulaire du présent lot : les sujétions et prestations prévues au Plan Général de Coordination.

01.0.1.6 **PPSPS**

Les entreprises devront, avant démarrage du chantier, diffuser leur PPSPS. Aucune intervention ne sera possible sans la diffusion de ce document.

Les entreprises resteront contractuellement responsables de tout retard d'intervention sur chantier, suite à la non diffusion dans les délais de leur PPSPS

01.0.1.7 **Dossier des Ouvrages Exécutés**

L'entreprise devra, à l'avancement de ses travaux, assurer la tenue à jour de ses plans d'exécution.

Elle devra fournir en fin de travaux, les éléments de récolement (plans et schémas, fiches techniques des produits mis en œuvre, notes de calcul, ...) de tous les ouvrages exécutés.

L'entreprise aura à sa charge l'établissement des DOE comprenant :

- Liste du matériel, nom et adresse des fournisseurs, référence, implantation.

- Liste des pièces de rechange.

- Liste des opérations de maintenance et calendrier d'entretien.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

...Suite de "01.0.1 7 Dossier des Ouvrages Exécutés..."

- Fiches techniques du matériel.
- Plans d'exécution (TQC).
- Cahier de recette et PV essais et réglages.

Ce document sera transmis à la réception des travaux au Maître d'œuvre et au Maître d'Ouvrage nombres d'exemplaires selon CCAP

01.0.2 **NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES**

01.0.2 1 **Normes et textes réglementaires à observer**

Les travaux seront exécutés en conformité avec les documents officiels constituant le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux, ainsi que les normes, les D.T.U. et NF-DTU, C.C.S, les AT, les Certificats de Conformités, les DTA, le marquage CE et les Eurocodes en vigueur, et notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique.

01.0.3 **INSTALLATION DE CHANTIER**

01.0.3 1 **Installation de chantier**

L'installation du chantier comprend outre les prestations prévues au P.G.C. et du compte prorata prévues au C.C.A.P., les sujétions et fournitures suivantes :

- Caniveaux et drains nécessaires à l'évacuation des eaux pendant la durée du chantier
- Les branchements de fluides, eau et électricité, à titre provisoire
- Les prestations nécessaires à l'hygiène : cabinets d'aisance
- Les clôtures fermant le chantier
- Le panneau de chantier réglementaire, qui sera soumis au Maître d'oeuvre avant pose, suivant les prescriptions de l'article spécifique du C.C.A.P.
- La fourniture d'échantillons et modèles d'appareillages
- La mise à disposition des moyens de levage, pendant toute la durée de leur présence sur le chantier, moyennant un prix de location à convenir entre les Entreprises intéressées

01.0.4 **PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES MATERIAUX**

01.0.4 1 **Agrégats**

Les agrégats utilisés seront non gélifs, propres et calibrés. ils seront classés comme indiqué ci-dessous :

- sable roulé et lavé : 0 / 5
 - gravillons lavés : 5 / 15
 - gravillons lavés : 15 / 25
- Il sera apporté la plus grande attention à la qualité des agrégats stockés sur le chantier. Toute livraison défectueuse pourra être refoulée à la demande du Maître d'Ouvre. Il en sera de même de tout matériau stocké dans de mauvaises conditions et qui deviendrait impropre à l'usage auquel il est destiné. La séparation des agrégats au voisinage des postes de bétonnage et de confection des mortiers devra être faite de telle sorte qu'il n'y ait aucune possibilité de mélange des agrégats.

01.0.4 2 **Ciments**

Les ciments utilisés seront stockés en silos régulièrement approvisionnés. Les ciments sensibles par temps froid (CLK, GMM), ne seront pas utilisés en-dessous de + 5°C et seront remplacés par

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

...Suite de "01.0.4 2 Ciments..."

des ciments CPJ avec ou sans constituant secondaire.

Les bétons apparents seront exécutés en ciment de teinte uniforme ne comportant pas de constituants secondaires.

01.0.4 3 **Bétons**

Toutes les épaisseurs de bétons sont données en tant qu'épaisseur minimum et tous les dosages de bétons sont donnés à titre indicatif, la responsabilité revenant à l'entrepreneur qui se doit de respecter la réglementation en cours.

- Béton N° 1 : B12 pour gros béton pour béton de propreté, de remplissage et semelles courantes,
- Béton N° 2 : B20 pour semelles béton armé en fondations
- Béton N° 3 : B25 pour murs béton banché,
- Béton N° 4 : B25 pour ouvrages en béton armé

Tous les bétons seront vibrés dans la masse, avec une aiguille adaptée aux dimensions de l'ouvrage.

La granulométrie des ouvrages bruts de décoffrage destinés à rester apparents sera soigneusement étudiée, afin qu'elle soit continue.

01.0.4 4 **Résistances requises pour les bétons à 28 jours**

- compression :
 - n° 2 22 MPA (225 kg/cm²)
 - n° 3 22.5 MPA (230 kg/cm²)
 - n° 4 26.5 MPA (270 kg/cm²)
- traction :
 - n° 2 1.8 MPA (18.5 kg/cm²)
 - n° 3 2 MPA (20.8 kg/cm²)
 - n° 4 2.3 MPA (23.2 kg/cm²)

Dans le cas où ces résistances ne seraient pas atteintes pour des ouvrages exécutés, le Bureau de Contrôle se réserve le droit d'entreprendre des essais complémentaires sur place, de façon à savoir si les ouvrages peuvent être conservés. Dans le cas contraire, toute démolition, consolidation ou réfection est à la charge de l'entrepreneur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque plus-value.

01.0.4 5 **Mortiers**

- Mortier N° 1 : mortier pour enduits extérieurs et intérieurs,
- pour gobetis : 600 kg de CPJ 45 pour 1 m³ de sable
- pour couche intermédiaire : 300 kg de CPJ 45 et 150 kg de chaux hydraulique ou grasse pour 1 m³ de sable
- pour couche de finition : 200 kg de CPJ 45 et 200 kg de chaux hydraulique ou grasse pour un 1 m³ de sable.
- Mortier N° 2 : mortier pour chapes, dosage 500 kg de CPJ 45 pour 1 m³ de sable
- Mortier N° 3 : mortier pour hourder maçonnerie porteuse, dosage 400 kg de CPJ 45 et 200 kg de chaux pour 1 m³ de sable
- Mortier N° 4 : mortier bâtard pour hourder maçonnerie non porteuse, dosage 350 kg de CPJ 45 et 150 kg de chaux pour 1 m³ de sable

01.0.4 6 **Aciers**

Les armatures présenteront les caractéristiques mécaniques requises par les plans techniques. Elles seront soit de la catégorie des aciers dits « lisses », soit des aciers dits à « haute adhérence ». Leur façonnage, leur mise en place et leur maintien dans le béton seront conformes aux règles de l'art et répondront aux définitions des plus techniques.

Les quantités d'acier indiquées dans le quantitatif sont données pour une exécution traditionnelle totale de l'ouvrage concerné.

En cas de préfabrication de tout ou partie de l'ouvrage, les quantités seraient à revoir en plus pour tenir compte des diverses phases d'exécution et de levages

- acier HA qualité Fe E500, Fbu = 435 Mpa
 - acier type doux qualité Fe E 240
 - acier type TS qualité Fe E 500, Fbu = 435 Mpa
- Recouvrement des aciers (à majorer de 30% en situation sismique)
- acier type HA = 40xdiamètres mini
 - acier type doux = 50xdiamètres mini
 - acier type TS = 40 cm minimum

Toutes les armatures prévues au projet sont de nuance Fe E500 pour les aciers en barres et de nuance Fe Te 500 pour les treillis soudés.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

...Suite de "01.0.4 6 Aciers..."

Les armatures utilisées doivent être conformes à leur fiche d'homologation et aux EUROCODE.

Les armatures, au moment de leur mise en oeuvre et du bétonnage, doivent être exemptes de trace de rouille non adhérente, de peinture, de graisse ou de boue. Le façonnage des armatures est conforme à l'article 62 du fascicule 65A.

Les recouvrements, liaisons et assemblages par soudure sont interdits. Toute armature présentant une soudure sera refusée. Les soudures des aciers de montage sont seules autorisées.

L'enrobage mesuré entre le parement du coffrage et la génératrice extérieure de toute armature est au moins égal à :

- 5 cm pour les ouvrages, exposés à des atmosphères très agressives,
- 3 cm pour les parements soumis à des actions agressives, aux intempéries, aux condensations ou au contact d'un liquide,
- 2 cm pour les parois situées dans des locaux couverts et clos et non exposés aux condensations.

Ces valeurs d'enrobage peuvent être aggravées pour tenir compte des distances minimum aux parements pour ancrage des barres, pour la tenue au feu de la structure ou pour tout autre cause qui exigerait des valeurs supérieures à celles indiquées ci-dessus.

L'enrobage des armatures est obtenu par des dispositifs efficaces de calage en plastique.

Sur ordre du Maître d'OEuvre, toute partie bétonnée laissant apparaître les armatures sera soit démolie, soit repiquée et reconstituée avec du béton.

Pour éviter des accidents de personne, les aciers verticaux en attente doivent comporter en partie supérieure un manchon en plastique rouge.

01.0.4 7 **Maçonnerie**

- Généralités : Les matériaux employés, tels que briques, agglos béton, pierres naturelles ou pierres reconstituées, etc... sont des matériaux traditionnels avec une mise en oeuvre traditionnelle. Ils sont destinés à l'exécution des murs et parois pouvant être enduits ou rester apparents.

Les caractéristiques de dimensions, de formes et de qualité des matériaux employés sont des produits normalisés. Ces produits devront pouvoir répondre aux spécifications des Normes Françaises N.F. en vigueur, et, garantissant une résistance à l'écrasement sollicitée.

- Caractéristiques des matériaux Briques : Elles sont en terre cuite, pouvant être pleines ou creuses. Elles doivent être bien cuites, dures, non friables et non gélives, sonores et sans gerçures.

Les briques destinées à rester apparentes, dites briques de parement, devront être résistantes au gel, à la dilatation due à l'humidité et à l'éclatement

- Blocs agglomérés : Ce sont des blocs manufacturés, à partir de gravier et de ciment, moulés et bien damés. Les blocs mis en oeuvre ne devront pas être fissurés et épaufrés. Ils ne devront pas présenter de bulles ou de corps étrangers.

- Pierres de taille : Elles peuvent être naturelles ou reconstituées. Elles sont fixées suivant les propriétés physiques et mécaniques: densité, charge de rupture à l'écrasement, dureté, porosité, capillarité et gélivité. Elles devront être sonores sous le choc du marteau, homogènes, et exemptes de fentes.

Elles peuvent être pleines ou creuses et doivent répondre aux efforts d'écrasement nécessaires.

- Mise en oeuvre des matériaux Les matériaux seront hourdés au mortier bâtard ou au mortier de ciment ou mortier de chaux selon la demande du maître d'oeuvre selon la nature des matériaux, la destination des ouvrages et les règlements en vigueur.

Mortier bâtard de pose, dosé à 150 à 175 kg de ciment et 175 à 275 kg de chaux par m3 de sable Mortier de ciment pour maçonnerie courante, il est dosé à 300 à 400 kg par m3 de sable (400 à 500 kg par m3 de sable pour maçonnerie hautement porteuse) Les joints, selon leurs formes, seront exécutés selon les règles de l'art, les prescriptions du devis descriptif et les indications du maître d'oeuvre.

L'appareillage est fonction de l'ouvrage à réaliser. Il dépend des murs destinés à être enduits ou à rester apparents.

L'entrepreneur devra attacher un soin particulier au choix des éléments à monter et à appareiller. D'une assise à l'autre, il devra assurer le décalage des joints.

01.0.5 **PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'EXECUTION**

01.0.5 1 **Coffrages**

Les coffrages seront réalisés conformément aux indications du chapitre 3 concernant la description des ouvrages.

Ils seront étudiés de façon à obtenir des parements appartenant aux catégories suivantes :

Parements de classe I (Indifférent) Parements bruts de décoffrage pour faces cachées ou à enduire, dont l'aspect de surface est indifférent. Pour ceux d'entre eux qui seront visibles au décoffrage, les balèbres devront être enlevées et les manques de matière rebouchées.

Parements de classe R (Rugueux) Parements servant de support à un enduit au ciment ou au plâtre. Ils doivent se présenter sous l'aspect d'une surface rugueuse, balèbres enlevées et manque de matière rebouchée. L'aptitude du parement au bon accrochage de l'enduit résulte traditionnellement de sa rugosité, qui peut être obtenue ou améliorée

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling

68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

...Suite de "01.0.5 1 Coffrages..."

par un traitement de surface tel que piquage, utilisation d'une toile de jute, etc...

Parements de classe L (lisse) Parements servant généralement de support à un revêtement mince. Ils doivent se présenter sous l'aspect d'une surface lisse, à balèvres enlevées et ragréées, dont le bullage n'implique qu'une consommation normale d'enduit dit de débullage et dont les flèches locales ne peuvent être supérieures à 0,001 m sous une règle de 0,20 mètre.

La consommation d'enduit de débullage est normale s'il suffit d'employer un produit d'enduit filmogène sur une épaisseur moyenne de l'ordre de 0,002 m (soit à raison de moins de 0,6 kg au m²), cette préparation étant nécessaire et suffisante dans le cas d'une prestation minimale.

Dans le cas de parements plans verticaux, la flèche générale ne peut être supérieure à 0,02 m sous une règle de 2 ml.

Parements de classe S (Spéciaux) Parements caractérisés par la recherche d'un effet architectural déterminé, le béton reste généralement apparent.

Dans le cas de parements soignés, il sera exigé une finition par nettoyage à l'air comprimé. Pour les murs ou les sols devant recevoir un enduit ou une chape, l'entrepreneur devra le repiquage.

01.0.5 2 **Huiles de décoffrage**

Ces huiles devront permettre un démoulage aisé, sans taches ni réactions sur le produit en béton lui-même, ni sur les enduits ou peintures appelés à le recouvrir

01.0.5 3 **Bétonnage par temps froid**

Si une partie des travaux devait être réalisée en période froide, l'entrepreneur prendra toutes précautions nécessaires pour poursuivre ses travaux. A cet effet il utilisera :

- des ciments peu sensibles au froid
- une centrale à vapeur pour chauffage de l'eau de gâchage et des agrégats
- des protections thermiques des ouvrages après coulage pour assurer une prise continue Des adjuvants pourront être utilisés, sous réserves qu'ils aient un agrément et qu'ils soient utilisés suivant les prescriptions du fabricant et de la commission des adjuvants, compte tenu de la nature du ciment utilisé.

L'entrepreneur explicitera par écrit les précautions qu'il compte tenir et les soumettra pour accord à l'Ingénieur-Conseil.

Les sujétions pour bétonnage par temps froid sont réputées incluses dans le prix global et forfaitaire.

01.0.5 4 **Ragréages**

Ragréages sur béton brut :

Tous les ragréages sur béton brut, et en général toutes les finitions à exécuter sur des ouvrages en béton, seront faits au mortier de ciment avec adjonction d'un produit type PCI ou équivalent, permettant un bon collage des mortiers rapportés sur les bétons en place et limitant les retraits. Les dosages des produits et leur mise en oeuvre devront respecter les indications du fabricant.

Ragréages sur béton apparent ou à peindre :

Dans le cas où les parements des bétons destinés à rester apparents ou à être peints n'ont pas un aspect suffisamment soigné ou sont incompatibles avec la mise en oeuvre des peintures, l'Entrepreneur titulaire du présent lot exécutera à sa charge un enduit de ragréage du type RAVADRESS ou équivalent.

Dans le cas où le résultat obtenu ne serait pas compatible avec l'aspect décoratif recherché (béton brut de décoffrage restant apparent notamment), l'Entrepreneur devra à sa charge :

- Soit une peinture
- Soit un enduit décoratif sur l'ensemble de l'ouvrage considéré.

Ces travaux seront exécutés suivant les indications formelles du Maître d'Oeuvre, particulièrement en ce qui concerne la nature et la qualité des produits utilisés et leur mode de mise en oeuvre.

01.0.5 5 **Glacis**

L'entrepreneur doit en partie supérieure de tous ses ouvrages, un glacis au mortier gras dosé à 600 kg de ciment par m³ de sable, lissé soigneusement à la truelle pour assurer une bonne étanchéité, en 25 ou 30 mm épaisseur. Sans qu'il en soit fait spécialement mention dans la partie description des ouvrages.

01.0.5 6 **Planitudes**

La planitude de l'ensemble des murs béton, planchers, enduits intérieurs et extérieurs devra être telle qu'une règle de 2.00 ml ne permette pas de déceler des flèches supérieurs à 5 mm

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling

68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

01.0.5.7 **Calfeutrements**

Il appartient au titulaire du présent lot d'exécuter tous les calfeutrements nécessaires après la pose des huisseries, bâtis, menuiseries extérieures, appuis, seuils, tablettes, tuyauteries, gaines, canalisations, etc...
Les joints d'étanchéité sont toujours dus par les entreprises respectives

01.0.5.8 **Percements - réservations - trémies**

L'entrepreneur doit gratuitement toutes réservations dans les murs ou planchers pour trémies, trappes, feuillures, ou percements nécessaires, ou incorporations de toutes dimensions, demandés par les autres corps d'état dans les délais fixés au planning d'exécution.

Si ces percements s'avéraient, aux yeux de l'entrepreneur de ce lot, importants et susceptibles d'entraîner une incidence sur la stabilité des ouvrages, le Maître d'Oeuvre en serait tenu au courant.

01.0.6 **PRESCRIPTIONS GENERALES**

01.0.6.1 **Visite préalable du site**

L'entreprise sera tenue d'effectuer une visite sur site pour se rendre compte des travaux à réaliser, des possibilités d'accès au chantier et de l'emprise de l'installation de chantier.

Il ne pourra en aucun cas arguer des imprécisions des pièces du dossier d'appel d'offre pour justifier une demande de supplément de prix.

01.0.6.2 **Etudes d'exécution**

L'importance des sections et cubes de béton, ainsi que l'importance des armatures, le dimensionnement des linteaux métalliques à mettre en oeuvre, tant en fondations qu'en élévation, est définie d'après les calculs établis par un Ingénieur-Conseil B.A.

01.1 **INSTALLATION DE CHANTIER**

01.1.1 **CLOTURE DE CHANTIER**

Fourniture et pose d'une clôture de 2 mètres de hauteur formée de panneaux grillagés sur plots béton, les panneaux seront liaisonnés entre eux par des colliers. Cette clôture isolera le chantier aux endroits nécessaires afin de le rendre clos et indépendant et pourra être déplacée au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

La prestation comprend également :

- La mise en place d'un système anti-levage à chaque pied.
- La mise en place de jambes de force si nécessaire pour le maintien des barrières en position droite.
- La fourniture et la pose d'un passage piéton munis de chaînes et de cadenas.
- La reproduction du nombre de clés nécessaires pour que tous les intervenants puissent accéder sur le chantier et dans les installations communes.
- le contrôle d'absence de réseaux sous le tracé
- la clôture de chantier restera en place pour la durée du chantier (durée suivant planning)

Localisation :

- pour zone ouverture porte de garage

- sur zone entrée principale pour zone de 10 x10 m pour stockage et implantation wc

01.1.2 **PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER**

Fourniture et pose sur clôture, de panneaux « chantier interdit au public » et « port du casque obligatoire » resteront affichés pendant toute la durée des travaux

L'entreprise aura également à sa charge :

- la fourniture et mise en place des panneaux d'interdiction de pénétrer sur le chantier et de stationner à proximité.
- les panneaux de signalisation routière réglementaires intérieure au chantier

01.1.3 **SANITAIRES et RACCORDEMENTS**

Sanitaires de chantier

- Sanitaires de chantier (1WC - 1 lavabo eau froide).

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

...Suite de "01.1 3 SANITAIRES et RACCORDEMENTS..."

- Si non chimique, raccordement sur regard EU existant

Eau

- Réalisation d'un point d'eau avec comptage et robinet d'arrêt dans l'enceinte du chantier pour les ouvrages. La tuyauterie E.F devra être hors gel de façon que toutes les installations puissent fonctionner en période hivernale.

Alimentation en électricité

- Mise en place d'une installation électrique comportant : un coffret électrique S 300 à faire raccorder sur le réseau E.D.F avec compteur et différentiel 30ml A., une armoire électrique avec prises d'une puissance suffisante pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du chantier, grues, machines et baraquements et la liaison entre les deux armoires par un câble suspendu.

Les alimentations électriques des différents postes décrits ci-dessus se feront en aérien, aucun câblage ne sera posé au sol. L'entreprise devra faire vérifier ses armoires électriques par un organisme agréé.

- Pose de l'éclairage extérieur de circulations piétonnes entre les zones de chantier et le cantonnement.

01.1 4 **Cylindre provisoire de chantier avec 10 clés**

Fourniture, dépose du canon existant et mise à disposition du MO, mise en place du canon de chantier avec 10 clés.

01.2 **CLOISONNEMENT PROVISOIRE**

01.2 1 **Cloison provisoire dans LOT 04 Tertiaire**

Fourniture et mise en oeuvre de cloisons provisoire, étanches à l'air, constituée de panneau de contreplaqués, fixées sur une ossature bois, de section appropriée, comprenant visserie et toutes façons accessoires comme serrage, cales coupes, etc...

Film polyane d'interposition, et scotchs étanches à l'air, ne laissant pas de trace sur l'existant.

Y compris démontage et remise en place de faux plafonds démontables

Hauteur sous structure existante : 4.97 m ht environ

Y compris démontage / remontage et déplacement selon planning Architecte.

01.3 **DEMOLITIONS**

01.3.1 **DEMOLITIONS INTERIEURES**

01.3.1 1 **Démolition de murs en maçonnerie de 10 cm**

Les démolitions seront exécutées à la massette et pointerolle ou selon le cas au marteau piqueur y compris protection par polyane ou autre, étaieage et échafaudage si nécessaire, sortie et évacuation des gravais à la décharge publique.

01.3.1 2 **Démolition de murs en maçonnerie de 20 cm**

Les démolitions seront exécutées à la massette et pointerolle ou selon le cas au marteau piqueur y compris protection par polyane ou autre, étaieage et échafaudage si nécessaire, sortie et évacuation des gravais à la décharge publique.

01.3.1 3 **Démolition de cloisonnement léger en bois**

Epaisseur jusqu'à 0.10 y compris enlèvement des boiseries incorporées (portes, plinthes ou chambranles), évacuation à la décharge publique

01.3.1 4 **Démolition de cloisonnement léger**

Epaisseur jusqu'à 0.10 y compris enlèvement des boiseries incorporées (portes, plinthes ou chambranles), évacuation à la décharge publique

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

01.3.1 5 **Dépose de huisseries de portes**

Comprenant:

- dépose des huisseries bois
- enlèvements des fixations
- enlèvement des gravois à la décharge publique ou à un centre de traitement

01.3.1 6 **Dépose anciens sols collés (carrelage)**

Y compris grattage de colle, enlèvement des plinthes, seuils métalliques ou bois, sortie des gravois à l'extérieur du bâtiment et évacuation de ceux-ci à la décharge publique.

Localisation :

- en provision

01.3.1 7 **Dépose de faux plafonds, y compris isolation**

Y compris enlèvement de l'ossature primaire, descelllements de pattes et des suspentes, sortie des déblais à l'extérieur du bâtiment. Tri et chargement sur camion et évacuation à un centre de traitement

01.3.1 8 **Dépose de l'installation électrique existante**

Comprenant :

- débranchement de l'installation
- dépose des luminaires dans la zone transformée
- dépose des équipements non réutilisées dans la zone transformée
- enlèvement et mise à la décharge publique

La consignation des réseaux sera effectuée par le lot Electricité

Compté au forfait pour l'ensemble

01.3.1 9 **Dépose des appareils des chauffage**

Après repérage et consignation des réseaux par le lot Chauffage, dépose des éléments non conservés, ainsi que la tuyauterie concernée, et tous éléments de fixations
Compté au forfait pour l'ensemble

01.3.1 10 **Dépose des appareils sanitaires**

Après repérage et consignation des réseaux par le lot Plomberie, dépose des éléments non conservés, ainsi que la tuyauterie concernée, et tous éléments de fixations
Compté au forfait pour l'ensemble, soit environ 16 appareils sanitaires

01.3.1 11 **Tranchées dans dallage**

Exécution d'une tranchée de 0.20 x 0.20 m ht minimum et selon forme de pente, selon indication de l'Architecte et selon situation propre au chantier, au marteau-piqueur dans dallage béton compris coupes franches contre murs, sortie et évacuation des gravois à la décharge publique.

Remblaiement de la tranchée en sable après mise en place de tuyau par le lot plomberie sanitaire.

Réfection du dallage dosés à 350 Kg de CPJ 45 par m³, coulage de béton et réglage de surface à la règle manuelle ou vibrante.

Localisation :

- en provision pour installation douche à l'italienne

01.3.1 12 **Encaissement de dallage pour création douche à l'italienne**

Travaux comprenant découpe du dallage au disque diamant, démolition au marteau-piqueur de la partie béton avec finition à la massette et à la pointerolle y compris coupes franches contre murs,
Décaissement de 10 cm minimum, Sortie et évacuation des gravats.

Dressement et nivellement du sol, compactage de la plate-forme d'assise, fourniture et mise en oeuvre de blocage en gravier tout-venant pour constitution d'assise de dallage ou de formes

Réglage par couches successives y compris compactage. Sur une épaisseur minimale de 10 cm

Mise en place de béton n° 3, coulé sur forme en tout-venant comptée ci-avant, y compris :

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

...Suite de "01.3.1 12 Encaissement de dallage pour création douche à l'i..."

- finition par chape incorporée finement talochée
 - ferrailage par treillis soudé
- Epaisseur minimale du dallage 12 cm

Dimensions de l'encastrement : 0.90 x 1.20 m

Localisation :

- sanitaire

01.3.2 **DIVERS**

01.3.2 1 **Rebouchage de sol après démolition**

Après démolition des murs en maçonnerie, et pour reprise de sols au droit des revêtements de sols déposés ou se décollant, rebouchage par mortier de ciment fibré épais, comprenant piquage complémentaire si nécessaire, nettoyage, mise en place d'un primaire d'accrochage et rebouchage et toutes sujétions de mise en oeuvre.

01.3.2 2 **Nettoyage haute pression des murs conservés et dallage**

Nettoyage haute pression à l'eau froide de l'ensemble des supports.
Lavage à fond d'anciennes peintures ou vernis avant travaux de peinture, d'impression ou d'enduit.
Y compris nettoyage fin de chantier, enlèvements de l'ensemble des résidus.

Réalisation des travaux avant rebouchage des caniveaux

01.4 **MODIFICATIONS DE BAIES**

01.4.1 **Créations de baies**

travaux comprenant :

- étaieement des murs et planchers
- démolition d'ouvrages en maçonnerie ou béton
- refouillements dans murs pour ancrages linteaux ou poutres
- façon de linteaux ou poutres en béton armé ou en profilés métalliques
- habillage des profilés métalliques en treillis céramique, le cas échéant
- façon de jambages en béton coffré ou en maçonnerie de briques pleines
- maçonnerie de calfeutrement et de blocage au dessus linteaux
- façon de seuils ou d'appuis de baies.
- raccords d'enduits

Les gravais sortis et évacués à la décharge publique

01.4.1 1 **Ouverture toute hauteur, largeur 4.00 m**

Démolition du mur existant avec coupes propre du mur existant, jusque sous poutres béton existante.
Reprise des ébrasements par mortier de finition si besoin.

Localisation :

Lot 05 Stockage

01.4.1 2 **Création porte de 0.90 x 2.30 ht**

Localisation :

- porte accès lot 03

01.4.1 3 **Création baie libre de 6.00 x 4.00 m**

Localisation :

- porte accès lot 03

01.4.1 4 **Modification d'une porte existante de 1.20 x 1.90 ht, en porte de 1.80 x 2.04 ht**

Localisation :

- accès LOT 05 depuis couloir commun

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

01.4.2 Modifications de baies existantes

Travaux comprenant :

- dépose des menuiseries existantes
- démolition d'ouvrages en maçonnerie ou béton
- façon de jambages en béton coffré ou en maçonnerie de briques pleines
- raccords d'enduits

Les gravois sortis et évacués à la décharge publique

01.4.2 1 **Bouchement de baies intérieures et extérieures**

En maçonnerie de briques ou agglos, y compris enduits extérieur et intérieur en enduit ciment, ainsi que toutes sujétions pour liaisonnement avec existant

01.5 DALLAGE INTERIEUR

01.5 1 **Raccords de dallage en béton armé pour bouchement de caniveaux et regards intérieurs**

Dépose des grilles métallique existantes,

Remplissage du caniveau par la mise en oeuvre de blocage en gravier tout-venant pour constitution d'assise de dallage ou de formes

Réglage par couches successives y compris compactage. Épaisseur selon besoin

Mise en place de béton type B, classe d'exposition XF1, classe de résistance C25/30, coulé sur forme en tout-venant comptée ci-avant, y compris :

- finition par chape incorporée finement talochée
- ferrailage par treillis soudé

Épaisseur minimale du dallage 12 cm

Compté au forfait pour l'ensemble

01.6 DALLAGE EXTERIEUR

01.6 1 **Façon de seuils d'ouvertures**

Comprenant :

- Chape au mortier dosé à 600 kg de CPA par m³, épais. mini 0,04
- Arêtes ciselées au fer sur nez de seuil.
- Façon d'arrêt contre parois verticales et garnissage soigné de seuil métallique.
- Aspect bouchardé.

Localisation :

- porte sectionnelle extérieure accès lot 03

01.7 SUPERSTRUCTURE

01.7.1 MURS NON PORTEURS

Elévation de murs en agglomérés de ciment, classe B 80, hourdés au mortier bâtard, y compris :

- Piquage d'adhérence sur sol, contre murs, sous plafonds ou linteaux,
- Construction à joints alternés,
- Serrage sous plafonds ou linteaux,

Déchets de mise en oeuvre, coupes, liaisons, coltinage, échafaudage et calfeutrement nécessaires

01.7.1 1 **de 0.20 m épaisseur**

Localisation :

- au droit de la porte de garage 4.00 x 4.00 entre LOT 03 Camping Car et Lot 05 STOCKAGE

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling

68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

01.7.1 2 **Plus-value pour linteaux en B.A.**

exécutés en béton armé, comprenant béton au dosage de 350 kg par m3, coffrages

01.8 **V.R.D.**

01.8.1 **TRAVAUX PREPARATOIRES**

01.8.1 1 **Découpe d'enrobés**

Sur toute l'épaisseur des enrobés, par tous moyens, avant décaissage de ceux-ci

Localisation :

- au droit des portes de garage et 1 UP créés lot 03

01.8.1 2 **Décaissage des enrobés existants et terrassement**

Sur une profondeur moyenne de 0.45 m, y compris dépose des éléments béton incorporés, à exécuter dans terrain de toute nature, par tous moyens, les terres chargées sur camion, transport des gravois à un centre de traitement

Localisation :

- au droit des portes de garage et 1 UP créés lot 03

01.8.2 **OUVRAGES EN SURFACES**

01.8.2 1 **Fondations sous enrobés denses**

Travaux comprenant :

- mise en place d'un géotextile non tissé aiguilleté
 - fourniture et mise en oeuvre de couche de fondation en graves naturelles GNT 0./60 - 0/80 sur une épaisseur de 0.20 m minimum
 - compactage
 - fourniture, apport et mise en place de pierres cassées GNT 0/20 sur une épaisseur de 0.19 m après compactage
 - cylindrage
- Compris façon de pente vers les regards

Localisation :

- au droit des portes de garage et 1 UP créés lot 03

01.8.2 2 **Couche de roulement en GB 0/14 + BBSG 0/10 (classe 2)**

Sur fondations comptées ci-avant, exécution

- d'un tapis engarves bitumineux GB, granulométrie 0/14 (classe 3) , sur une épaisseur de 9 cm minimum
 - d'un tapis en béton bitumineux semi grenus BBSG, granulométrie 0/10, sur une épaisseur de 6 cm minimum
- Se référer au rapport de sol.

Y compris façons de pente

Localisation :

- au droit des portes de garage et 1 UP créés lot 03

01.9 **DIVERS**

01.9 1 **Traitement des pieds de murs**

Fourniture et mise en oeuvre d'un joint polyuréthane de type SIKAFLEX 11FC ou techniquement équivalent, entre le dallage et les pieds de murs.

Y compris nettoyage préalable du support, dépoussiérage et toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

- l'ensemble des pieds de murs dans zones concernées

01.9 2 **Travaux en régie contrôlée**

Heures en régie pour travaux divers réglés uniquement sur justification par attachements signés par le maître de l'ouvrage.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°01 DEMOLITION - GROS OEUVRE

01.10 **FRAIS ETUDES**

01.10 1 ***Frais d'étude B.A.***

Les plans d'exécution sont dus par le titulaire du présent lot. La rémunération de cette mission est prise en charge par l'entreprise.

Elle comprend tous les plans ainsi que les nomenclatures d'aciers.